



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 120 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint à l'Assemblée générale, conformément à l'alinéa e), sous-alinéa i), du paragraphe 5 de sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et au paragraphe 7 de sa résolution 54/244 du 23 décembre 1999, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Il souscrit à l'analyse et aux vues qui y sont présentées concernant le suivi et l'évaluation des programmes.

* A/55/50.

**Rapport du Bureau des services de contrôle interne
sur la meilleure application des conclusions des évaluations
lors de la conception et de l'exécution des programmes
et dans les directives de politique générale**

Résumé

Le présent rapport passe en revue les évaluations approfondies et les auto-évaluations effectuées à l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Il met en lumière l'évolution des méthodes d'évaluation appliquées par le système des Nations Unies et conclut que la situation s'est sensiblement améliorée par rapport à celle d'il y a deux ans. Il contient des informations de base destinées à aider le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale à choisir les questions qui devront être évaluées en profondeur en 2002 et 2003.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Activités centrales d'évaluation	2–4	4
A. Évaluations approfondies	2	4
B. Questions devant faire l'objet des futures évaluations approfondies	3	4
C. Appui des départements aux activités d'évaluation	4	4
III. Activités d'évaluation entreprises par les départements et bureaux	5–30	4
A. Études effectuées sous la responsabilité du Cabinet du Secrétaire général . . .	5	4
B. Grandes opérations sur le terrain	6–9	5
C. Autres activités de fond	10–26	6
D. Information	27	11
E. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	28	11
F. Services d'appui	29–30	12
IV. Conclusions et recommandations	31–33	14
Annexe		
Rapports d'évaluation établis ou prévus : 1992-2002.		16

I. Introduction

1. Le présent rapport est le dernier en date d'une série de rapports sur l'amélioration des programmes de l'Organisation des Nations Unies, présentés tous les deux ans à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. Depuis la fin de 1994, les activités centrales d'évaluation sont assurées par le Bureau des services de contrôle interne.

II. Activités centrales d'évaluation

A. Évaluations approfondies

2. L'annexe du présent document contient la liste des rapports relatifs aux évaluations approfondies et autres activités de même nature entreprises entre 1992 et 2000, ainsi que des rapports prévus pour 2001 et 2002.

B. Questions devant faire l'objet des futures évaluations approfondies

3. La deuxième question devant faire l'objet de l'évaluation approfondie du Comité du programme et de la coordination en 2002 reste encore à définir. Aucune évaluation approfondie n'a été effectuée depuis 1992 et n'est prévue d'ici 2001 pour les activités de fonds suivantes :

- a) Affaires spatiales;
- b) Affaires juridiques.

Le programme relatif aux établissements humains n'a pas non plus fait l'objet d'une évaluation entre 1992 et 2000. Toutefois, le Bureau des services de contrôle interne a procédé en 1997 à une inspection des pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (voir A/51/884) et, en octobre 1999, à une inspection de suivi. Il a mesuré les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ses recommandations antérieures et cherché à savoir dans quelle mesure les améliorations escomptées dans la gestion financière et administrative du Centre avaient commencé à se réaliser. Il s'est particulièrement intéressé aux efforts entrepris à partir de septembre 1998 pour revitaliser le Centre, ce qui lui a permis de se placer dans une perspective tournée vers l'avenir et de formuler des observa-

tions qui peuvent aider à donner plus d'efficacité à l'opération de revitalisation. L'Assemblée générale est saisie du rapport de cette inspection de suivi sous la cote A/54/764.

C. Appui des départements aux activités d'évaluation

4. Durant la période biennale 1998-1999, le Groupe central d'évaluation a réuni des ateliers de formation d'une durée d'une semaine à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, au Département des affaires économiques et sociales, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et à la Commission économique pour l'Afrique. À l'issue des travaux, les participants ont été priés de remplir un questionnaire pour évaluer des questions telles que la date et la durée fixées pour l'atelier, la dimension des groupes de discussion, le contenu du programme, la documentation distribuée et la méthode d'instruction. Les évaluations ont été positives.

III. Activités d'évaluation entreprises par les départements et bureaux

A. Études effectuées sous la responsabilité du Cabinet du Secrétaire général

5. En 1999, trois études d'évaluation de haut niveau ont été effectuées sous la responsabilité du Cabinet du Secrétaire général, deux à la demande de l'Assemblée générale et une à l'initiative du Secrétaire général, avec l'approbation du Conseil de sécurité. Les rapports suivants ont été publiés au dernier trimestre de 1999 :

a) *Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 53/35 de l'Assemblée générale. La chute de Srebrenica (A/54/549).* L'objectif était d'établir « un rapport complet comprenant une évaluation des événements survenus depuis la création de la zone de sécurité de Srebrenica ... jusqu'à l'adoption de l'accord de paix par le Conseil de sécurité » (ibid., par. 1). Le rapport se termine par une section sur les « leçons pour l'avenir »;

b) *Rapport du Groupe d'experts chargé d'évaluer l'efficacité des activités et du fonctionnement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*

et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/54/634). Au paragraphe 5 de sa résolution 53/212, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'évaluer l'efficacité des activités et du fonctionnement des deux Tribunaux dans le but d'assurer l'utilisation optimale de leurs ressources. Le Groupe d'experts était présidé par l'ancien Président du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies et se composait de trois autres personnes ayant une très riche expérience juridique, ainsi que d'un ancien Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe a formulé des conclusions sur l'efficacité des tribunaux dans l'exercice des fonctions que leur avait confié le Conseil de sécurité (ibid., par. 260) et a présenté 46 recommandations (ibid.);

c) *Rapport de la Commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda.* Dans une lettre datée du 18 mars 1999 (S/1999/339), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait l'intention d'établir une procédure d'enquête indépendante sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda. Dans leur réponse (S/1999/340), les membres du Conseil ont souscrit à cette initiative. Le Secrétaire général a nommé aux fins de l'enquête un ancien premier ministre, un ancien ministre des affaires étrangères et un général du cadre de réserve. La Commission indépendante d'enquête a pu accéder librement à tous les dossiers et archives de l'ONU et à toutes les personnes concernées, dans l'exercice de son mandat qui consistait à « établir les faits relatifs à la manière dont l'Organisation des Nations Unies avait fait face au génocide au Rwanda » (voir S/1999/1257, annexe, p. 4). Il était demandé à la Commission d'enquête d'établir une « chronologie des événements clefs », d'évaluer le mandat et les ressources de la MINUAR et la manière dont ceux-ci avaient influé sur l'action des Nations Unies face au événements » et de « tirer les conclusions voulues et les enseignements du drame ». Le rapport a été également publié sur le site Web de l'Organisation à <www.un.org/News/ossg/rwanda_report.htm> et est daté du 15 décembre 1999. Il se termine par des « observations finales » (ibid., p. 54) et contient 14 recommandations (ibid., p. 56).

B. Grandes opérations sur le terrain

6. **Département des opérations de maintien de la paix.** Le Groupe des enseignements tirés des missions a été créé en avril 1995 comme suite aux recommandations figurant dans les évaluations approfondies de la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix (E/AC.51/1994/3 et Corr.1, par. 8 à 10, et E/AC.51/1995/2 et Corr.1, par. 16 à 18). L'examen consacré par le Bureau des services de contrôle interne à l'application de ces recommandations est publié sous les cotes E/AC.51/1998/4 et Corr.1 et E/AC.51/1999/5.

7. Les principales études consacrées en 1998 et 1999 aux enseignements tirés des missions ont porté sur les éléments suivants : la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA/MANUH/MITNUH), la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le cadre du maintien de la paix, l'accent étant mis sur la coopération de l'ONU avec l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest au Libéria, l'Organisation des États américains en Haïti, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Slavonie orientale, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Bosnie et la Communauté d'États indépendants en Géorgie et au Tadjikistan, et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants dans le cadre du maintien de la paix, aboutissant à la mise au point de principes et de directives pour les futures opérations dans ce domaine. De plus, le Groupe des enseignements tirés des missions a étudié la mise en application de l'expérience acquise lors des opérations précédentes de maintien de la paix pour voir dans quelle mesure ces leçons avaient été mises à profit sur le terrain; les études de cas ont porté sur l'Angola, la Géorgie et la Sierra Leone.

8. **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).** Durant la seconde moitié de 1998, un examen de tous les aspects du système d'évaluation du HCR a abouti à un certain nombre de changements structurels importants. La fonction d'évaluation, qui était séparée de la fonction d'inspection, a été confiée en septembre 1999 à un nouveau Groupe d'évaluation et d'analyse des politiques rendant compte au Haut Commissaire assistant qui dirige également le

Département des opérations du HCR. Dans le contexte de cette réorganisation, deux postes d'administrateur supplémentaires ont été affectés à l'évaluation et à l'analyse des politiques. Les fonds consacrés aux services consultatifs disponibles pour l'évaluation ont été également augmentés grâce à un transfert financier de l'ancien Groupe de la recherche sur les politiques. Les efforts d'évaluation du HCR se sont poursuivis durant l'ensemble du processus de réorganisation. Les évaluations effectuées au cours des deux dernières années ont mis l'accent sur les principales activités des grandes opérations, l'analyse des stratégies régionales et l'examen des questions suivantes : programme de logement du HCR en Bosnie-Herzégovine, problèmes d'accès à la terre et de propriété des terres dans les opérations de rapatriement, stratégie du HCR dans l'Union européenne, opération de rapatriement au Mali/Niger, activités de relèvement dans la région des Grands Lacs africains, application des politiques concernant les femmes et les enfants réfugiés et l'environnement, et formation du personnel. À la fin de la période considérée, les projets suivants étaient en cours d'exécution : évaluation indépendante de l'état de préparation et d'intervention d'urgence dans la crise des réfugiés du Kosovo; évaluation intérimaire de l'exécution du programme d'action du processus de conférence de la Communauté d'États indépendants; évaluation intérimaire de l'application des politiques relatives aux réfugiés dans les zones urbaines; rôle du HCR concernant les personnes déplacées à l'intérieur du pays; et politiques relatives à la sécurité et à la neutralité des zones peuplées de réfugiés et de rapatriés.

9. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En tant qu'organisme opérationnel sur le terrain, l'Office procède à des évaluations techniques dans le cadre de ses programmes et sous-programmes concernant l'éducation, la santé et l'aide d'urgence et les services sociaux. Au cours de la période 1998-1999, il a notamment effectué des évaluations sur les sujets ci-après : qualité des soins de santé infantile; application de la stratégie de traitement rapide à observation directe dans le cadre de la lutte contre la tuberculose; qualité du programme de lutte contre les maladies non contagieuses au Liban; qualité des soins fournis pour le traitement du diabète dans la bande de Gaza; mesure du volume du travail et analyse coûts-avantages des services de laboratoire; enquête sur la nutrition et l'anémie à Gaza; programme

d'hospitalisation de l'Office; et services de soins de santé maternelle. Les évaluations suivantes sont en cours : pratiques actuelles concernant les médicaments antibactériens; système de calcul des risques prénatals appliqué par l'Office; prévalence du diabète sucré et hypertension; connaissances informatiques du personnel sanitaire; mise en oeuvre d'un programme d'éducation sanitaire axé sur les jeunes pour la prévention de l'usage du tabac; et examen des systèmes d'information sanitaire. Dans le domaine de l'éducation, l'Office a effectué en 1998-1999 plusieurs évaluations techniques concernant notamment le suivi des résultats de l'apprentissage; les taux d'abandon scolaire; l'élaboration d'indicateurs de qualité et de critères pour l'éducation de type classique; l'intégration de l'éducation pédagogique avant l'emploi et en cours d'emploi et le plan de travail biennal dans le domaine de l'éducation.

C. Autres activités de fond

10. Département des affaires politiques. Le Département a procédé à une auto-évaluation détaillée au cours du deuxième semestre de 1999. Il a fait appel à cette fin aux services de la Section des conseils de gestion de la Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne. Les principaux problèmes identifiés concernaient la structure administrative du Département, le degré de satisfaction au travail et les données d'expérience, les échanges d'informations et l'intégration des techniques d'information. Le Département est en train d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre certaines des recommandations qui ont été faites quant à la façon de régler ces problèmes.

11. Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Bureau organise deux fois par an une retraite à l'intention du personnel de direction, pour examiner les progrès réalisés par rapport au plan de travail. Les résultats de cet examen sont pris en compte pour la préparation du plan de travail et l'identification des priorités pour le semestre suivant. Au siège, le Groupe de l'évaluation et des études effectue des examens et des évaluations approfondies de questions, situations ou programmes spécifiques. Sur le terrain, une évaluation du Bureau de Nairobi, notamment du programme relatif au Réseau régional intégré d'information, a été effectuée en 1999. Cette année, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a l'intention

d'effectuer des évaluations plus systématiques de ses opérations sur le terrain et activités au siège. À cette fin, il a été créé en septembre 1999 un Groupe du financement et de l'examen des projets qui fera faire des études et des évaluations de ses activités.

12. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, 35 évaluations d'activités de coopération technique financées par le Fonds du PNUCID ont été effectuées, dont deux évaluations thématiques et 33 évaluations de projets, portant sur 37 projets différents. Les deux évaluations thématiques et deux évaluations de projets avaient une portée mondiale. En ce qui concerne les autres évaluations de projets, cinq ont été menées en Afrique, sept en Asie, quatre en Europe centrale et Europe orientale (portant sur huit projets) et 15 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. S'agissant des thèmes considérés, 17 évaluations, soit près de la moitié du total, portaient sur des projets visant à prévenir et réduire l'abus des drogues. Neuf évaluations de projets (et l'une des évaluations thématiques) avaient trait à la coopération fournie à l'appui d'institutions participant à la lutte contre le trafic illicite de drogues. Quatre évaluations de projets (et l'autre évaluation thématique) se rapportaient à l'appui aux politiques de lutte contre la drogue, à l'élaboration de lois et aux activités de sensibilisation dans ce domaine. Enfin, trois évaluations ont été effectuées sur des projets pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement d'activités de substitution.

13. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Au cours de l'exercice 1998-1999, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a traversé une longue période de restructuration et de réforme. D'importants domaines d'activité ont fait l'objet d'un examen approfondi. En octobre 1999, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financier et des procédures connexes du Haut Commissariat, et le Département de la gestion, à un examen de gestion du secteur administratif. Un examen indépendant du traitement des contributions volontaires a également été demandé. Le Haut Commissariat a commencé à appliquer les recommandations issues de ces examens. En ce qui concerne les arrangements et politiques visant à appuyer l'action sur le terrain, les examens ci-après ont été effectués : examen, par un

consultant extérieur, du rôle et du fonctionnement des activités du Haut Commissariat sur le terrain, et de l'appui nécessaire à ces activités; examen interne du Mémoire d'accord entre le Haut Commissariat et ses partenaires; audit par le Bureau des services de contrôle interne. L'établissement d'une étude, dont le financement devait être assuré par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, a été demandé sur le fonctionnement du système des procédures spéciales. Une étude a également été établie sur le personnel nécessaire pour assurer le service des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; les résultats en ont été présentés à la réunion annuelle des présidents desdits organes. Des examens sectoriels ont été effectués sur la mise en place progressive de bureaux sur le terrain et sur les politiques et pratiques de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme.

14. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE publie chaque année un rapport détaillé sur ses activités d'évaluation. Le rapport annuel d'évaluation est établi à la demande du Conseil d'administration à qui il est soumis entre les sessions. Le rapport de 1998 (daté d'avril 1999) récapitulait les résultats de 13 évaluations approfondies de projets et de 77 fiches d'auto-évaluation qui avaient été présentées au Groupe de l'évaluation et du contrôle pour 1998. Les 13 projets ci-après ont fait l'objet d'évaluations approfondies : projet du Fonds pour l'environnement mondial et du PNUE sur les communications des pays relatives aux changements climatiques; projet de développement des capacités des pays en développement en matière de gestion des données sur la biodiversité, et neuf des projets qui lui sont associés; études de pays sur les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. L'établissement de chacune de ces évaluations approfondies, qui ont été effectuées par des consultants pour un coût moyen de 8 275 dollars, a nécessité en moyenne quatre semaines. Le PNUE effectue une évaluation approfondie sur tout projet d'une valeur supérieure à 500 000 dollars et sur tous les projets pilotes, à la fin du projet, à la fin d'une phase ou lorsqu'un changement structurel important doit être apporté au projet. Chaque évaluation annuelle visait à établir si l'intérêt, l'efficacité et l'impact du projet justifiaient l'investissement réalisé par le PNUE. Les études visaient également à déterminer si les projets étaient viables et s'ils continuaient à promouvoir la mission du PNUE dans le domaine de l'environnement. S'agissant

de la gestion stratégique du Programme, les évaluations avaient pour but de cerner les principaux problèmes soulevés par les projets afin de permettre à l'Administration de revoir ses stratégies de conception, d'application, de contrôle et d'évaluation des projets. En 1999, le PNUE a effectué 27 évaluations approfondies, une étude de gestion sur les fonds d'affectation spéciale et plus de 70 auto-évaluations, et a établi un rapport d'évaluation annuel qui sera publié prochainement.

15. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Un processus de revitalisation a été engagé au cours de l'exercice biennal pour réorienter les activités d'Habitat et mobiliser ses ressources limitées en vue de la réalisation d'objectifs stratégiques bien définis. L'auto-évaluation du programme de travail est menée au niveau des sous-programmes à la fin de chaque exercice biennal; en 1998-1999, 16 activités opérationnelles ont fait l'objet d'évaluations finales. Deux réunions ont été organisées au niveau mondial durant l'exercice biennal pour passer en revue les politiques et activités du programme de développement communautaire, et le programme de gestion urbaine a fait l'objet d'une évaluation externe en 1999. Le Comité interne d'examen des projets prend en compte les leçons tirées de ces examens et évaluations dans le programme de travail biennal et dans la formulation de nouvelles activités. Parmi les autres activités d'évaluation, on peut citer un examen des concepts de « participation de la communauté » et de « gestion communautaire » et du concept d'« environnement porteur » qui en découle, tels qu'ils ont été élaborés et appliqués par le programme de développement communautaire d'Habitat dans le cadre de ses projets locaux, et la définition d'un cadre conceptuel pour l'évaluation des projets de reconstruction après les conflits, exécutés par le CNUEM.

16. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le Conseil du commerce et du développement a approuvé la décision de son groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme de renforcer les processus d'évaluation au sein de l'organisation. L'approche du cadre logique adoptée pour la planification et l'évaluation est une caractéristique importante de ces processus, sur laquelle le Groupe de travail a mis l'accent. Des évaluations détaillées des activités de la CNUCED ont été entreprises au cours de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en oeuvre des

engagements convenus adopté lors de neuvième session de la Conférence (voir TD/B/45/8), de même que dans le contexte des préparatifs de la dixième session. En outre, tous les sous-programmes de la CNUCED ont été invités à procéder à des auto-évaluations portant sur l'exercice biennal 1998-1999. L'approche du cadre logique appliquée à ces processus, leurs résultats et les leçons qui en ont été tirées sont utilisés à la CNUCED pour les examens de gestion et pour l'établissement de rapports aux États Membres. Des enquêtes sont effectuées tous les ans sur toutes les publications figurant dans le Guide des publications de la CNUCED. Les résultats de ces enquêtes sont examinés par le Comité des publications du secrétariat de la CNUCED ainsi que par le Groupe de travail. À la suite de demandes formulées par les organes intergouvernementaux et par les donateurs, la CNUCED a effectué, au cours de l'exercice biennal, quatre évaluations approfondies de programmes de coopération technique : pôles commerciaux (TD/B/WP/110 et Add.1), droit et politique de la concurrence (TD/B/WP/119 et Add.1), cadre multilatéral éventuel pour l'investissement, et examen des politiques relatives à l'investissement (voir TD/B/WP/109 et Corr.1 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1).

17. Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Des études d'auto-évaluation sont généralement menées une fois par an, par roulement, et présentées au Groupe consultatif commun sur le CCI pour examen. Chaque évaluation est suivie par une proposition de stratégie qui est également soumise au Groupe consultatif pour approbation. Une évaluation avec stratégie du programme de recherche, de développement et de promotion des produits et des marchés a été effectuée en 1997 (ITC/AG/XXXI/165), mais a été examinée, avec la stratégie correspondante, en 1998. De même, une évaluation avec stratégie du programme d'information sur le commerce a eu lieu en 1998 (ITC/AG(XXXIII)/177), mais a été examinée, avec la stratégie correspondante, en 1999.

18. Département des affaires économiques et sociales. Pendant l'exercice 1998-1999, le Département, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, a organisé 10 retraites auxquelles 522 fonctionnaires ont participé. Ces retraites ont permis aux intéressés, qui avaient travaillé selon des méthodes différentes dans les trois départements antérieurs, de s'informer des connaissances et de l'expérience acquise dans d'autres unités de leur nouveau département, et d'évaluer ensemble comment ces

différentes expériences pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs du Département. De nouvelles méthodes ont été élaborées pour coordonner l'appui technique au suivi des conférences des Nations Unies dont le Département est chargé, notamment la mise en place de réseaux interdivisions sur certains thèmes, comme la pauvreté ou le financement du développement, qui relèvent de différents services du Département. Le rôle de ce dernier dans la coopération technique a été examiné dans le cadre de réunions de coopération technique au niveau des directeurs. La Division de la promotion de la femme entreprend des auto-évaluations après chaque session de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

19. En application de la décision figurant au paragraphe 56 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, six évaluations de l'impact de l'appui fourni par le système des Nations Unies à la création de capacités ont été entreprises par le Département entre octobre 1997 et mars 1998 au Brésil, en El Salvador, au Mali, en Ouganda, au Pakistan et au Zimbabwe. Chaque évaluation a été menée par une équipe de deux consultants indépendants et chevronnés, venant l'un d'un pays bénéficiaire et l'autre d'un pays donateur. Outre ces équipes, un groupe de « sages » a été formé dès le début pour contrôler l'indépendance et la qualité technique de l'ensemble de l'opération. Les éléments du système des Nations Unies qui participent à des activités opérationnelles ont été consultés et informés du processus à ses divers stades. En tant que contribution à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ces évaluations initiales ont été présentées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale lors de réunions-débats en 1998 et elles sont parues comme publication des Nations Unies, *Capacity building supported by United Nations: Some evaluations and some lessons* (numéro de vente : E.1999.II.A.4). Au paragraphe 53 de sa résolution 53/192, l'Assemblée générale prend acte de la nécessité de poursuivre ce processus. Une nouvelle série d'évaluations sera présentée à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen triennal de 2001.

20. Comme indiqué à l'annexe au présent rapport, il est rendu compte des activités du Département dans des évaluations approfondies récentes et à venir des programmes concernant les statistiques, les tendances, questions et politiques du développement à l'échelle

mondiale, la promotion de la femme, la population et le développement durable. Ces rapports font état des activités d'auto-évaluation menées par le Département dans ces domaines ainsi que des activités correspondantes entreprises au sein des commissions régionales.

21. **Commission économique pour l'Afrique (CEA).** Pendant la période considérée, la CEA a entrepris un certain nombre d'auto-évaluations dans le cadre du processus de rénovation (réforme). Toujours dans la perspective de la réforme, elle a mené plusieurs activités liées à la gestion et la plupart des recommandations qui en ont découlé ont été mises en oeuvre pendant l'exercice biennal 1998-1999. Un groupe de gestion du changement a été créé au sein de la Commission afin de donner effet à certaines des conclusions de l'auto-évaluation. Les directives concernant la gestion du programme élaborées par la Commission visent à aider la CEA à se rénover. Pour faciliter le contrôle et l'évaluation des programmes et sous-programmes de la Commission, ces directives prévoient l'utilisation d'un certain nombre d'outils de contrôle, dont des examens trimestriels des résultats du programme. Elles définissent les responsabilités pour ce qui est des activités périodiques d'évaluation interne dans le cadre du plan à moyen terme.

22. **Commission économique pour l'Europe (CEE).** Au cours de l'exercice 1996-1997, la CEE et ses organes subsidiaires ont examiné les objectifs et les éléments de tous les programmes (voir A/53/90, par. 22). Pour le cycle du plan à moyen terme 1998-2001, des auto-évaluations sont prévues en 2000-2001. En 1998-1999, le sous-programme de la CEE concernant la foresterie a fait l'objet d'une évaluation externe qui a pris la forme d'une enquête sur la réaction des utilisateurs aux produits et aux services fournis par la Section du bois de la CEE.

23. **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).** Pendant l'exercice 1998-1999, les sous-programmes ci-après ont fait l'objet d'auto-évaluations :

- Gestion stratégique et réforme des institutions étatiques;
- Durabilité des ressources écologiques et terres-
- Population et développement;

- Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale;
- Activités sous-régionales dans les Caraïbes.

La structure du secrétariat de la CEPALC a été modifiée du fait de la création d'un sous-programme indépendant pour l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional. Dans une large mesure, ce sous-programme est le fruit de l'auto-évaluation menée par la Division du développement social pendant l'exercice 1996-1997. Les recommandations qui en ont résulté ont également amené à modifier la conception des programmes, à améliorer l'exécution des activités et/ou à économiser davantage les ressources. Ainsi, deux publications en série relevant du sous-programme 4, à savoir l'*Étude économique* et le *Panorama économique* ont été fusionnées en une seule. De même, après une étude approfondie, les *Information Services Bulletins*, trois publications distinctes qui variaient par le format, le contenu et la périodicité ont été fusionnées en une seule lettre d'information.

24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Conformément au mécanisme de contrôle des programmes en place, la CESAP, à sa session annuelle de 1998 et 1999, a examiné le rapport du secrétariat sur la mise en oeuvre du programme de travail, ses principaux résultats et l'utilisation des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. À la lumière des recommandations issues des débats de la Commission, on a continué à s'efforcer de mettre l'accent dans le programme de travail sur la formation de groupe plutôt que sur la production de publications, afin d'assurer une meilleure diffusion des données et de l'information par l'intermédiaire des sites Web de la Commission et de promouvoir la coopération technique entre pays en développement dans l'exécution des activités opérationnelles. En donnant suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection sur la nécessité de rationaliser le programme de publication des commissions régionales, le secrétariat a établi en 1999 un « *Guide des activités de la CESAP en matière de publication* ». Les avantages en résultant seront suivis et évalués pendant l'exercice 2000-2001. Dans le cadre des activités programmées, la CESAP a facilité les évaluations et examens intergouvernementaux de la mise en oeuvre, à l'échelon régional, de mandats ré-

gionaux et mondiaux concernant la quatrième Conférence sur les femmes, le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence internationale sur la population et le développement. Les conclusions et recommandations résultant de ces réunions seront pleinement prises en compte lors de l'élaboration de futurs programmes et projets régionaux dans les domaines correspondants.

25. Entre autres initiatives pour savoir ce que pensaient les bénéficiaires cibles et les utilisateurs des services, la CESAP a procédé à des évaluations des réunions, des cours de formation et des publications, demandé l'avis des utilisateurs des sites Web et tenu des consultations lors de réunions et d'ateliers de travail avec les représentants dans les pays et les parties prenantes aux projets d'assistance technique. Pendant l'exercice biennal, huit projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et mis en oeuvre par la CESAP de 1996 à 1998 ont été évalués par des spécialistes indépendants des questions de population. Une opération d'évaluation a été menée conjointement par le secrétariat et le Gouvernement japonais afin d'évaluer l'impact d'un certain nombre de projets d'assistance technique mis en oeuvre grâce au Fonds de coopération Japon-CESAP.

26. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Pendant l'exercice biennal 1998-1999, la CESAO a procédé aux activités d'évaluation ci-après :

- Évaluation de deux publications clefs de chacune des cinq divisions organiques, en plus d'un projet. Chaque publication a été évaluée par deux consultants indépendants; l'un était issu des milieux universitaires et l'autre était un agent de coordination au niveau gouvernemental;
- Évaluation de 34 réunions ou ateliers de travail (au moins une pour chaque division) sur la base de questionnaires distribués aux participants à la fin de chaque réunion. Ces réunions et ateliers de travail représentaient un tiers du nombre total de réunions/ateliers de travail organisés pendant l'exercice biennal 1998-1999;
- Auto-évaluation de sous-programmes thématiques par chacune des divisions organiques correspondantes sous l'angle de leurs activités et produits par rapport aux objectifs qu'elles se sont fixés;

- Auto-évaluation menée par des conseillers régionaux, comprenant une tâche clef accomplie par chacun d'eux, au moyen d'un questionnaire normalisé;
- Évaluation d'ensemble des services consultatifs régionaux par les centres de coordination dans les pays membres, au moyen d'un questionnaire normalisé;
- Évaluation d'ensemble des activités de la CESAO depuis sa création il y a 25 ans, au cours d'une réunion de personnes éminentes qui a eu lieu en décembre 1999.

Ces évaluations ont été entreprises à titre indicatif. Un système général d'évaluation doit être mis en place pendant l'exercice 2000-2001.

D. Information

27. Lors de la deuxième moitié de l'année 1997, en 1998 et en 1999, le Département de l'information a réalisé les études ci-après : une étude du lectorat pour les publications suivantes du Département (juin-décembre 1999) : *L'ABC des Nations Unies*, le *Vademecum de l'orateur*, *Image et réalité*, *Sources d'information à l'Organisation des Nations Unies*, *L'ONU en quelques mots*, le *Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation*, la *Chronique de l'ONU*, *Development Update* et *Afrique relance*; une étude sous forme de questionnaires à l'intention des destinataires des coupures de presse quotidiennes (mai-juin 1998); une évaluation de l'édition de 1998 de *L'ABC des Nations Unies* (DPI/1920) (novembre 1999); une enquête auprès de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) participant à la Conférence ONG/Département de l'information qui s'est tenue du 15 au 17 septembre 1999 (novembre 1999). En outre, deux enquêtes sont en cours en réponse aux demandes formulées par le Comité de l'information à l'occasion de sa vingt et unième session. La première dans le cadre d'un examen de chacun des centres d'information des Nations Unies intégrés aux bureaux extérieurs du PNUD et qui consiste en deux questionnaires distincts adressés respectivement aux gouvernements hôtes et aux directeurs des 14 centres d'information intégrés. La deuxième concerne le projet pilote pour la mise en place d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies. Les résultats de ces

deux enquêtes figureront dans les prochains rapports présentés par le Secrétaire général à la vingt-deuxième session du Comité de l'information, en mai 2000.

E. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

28. **Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence.** En 1998-1999, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a entrepris un certain nombre d'activités pouvant être considérées comme des initiatives d'auto-évaluation. Il s'agissait parfois d'opérations ponctuelles mais aussi d'activités périodiques ou continues. Celles décrites ci-après visaient à recueillir les avis des utilisateurs ou se basaient sur des opinions ou critères indépendants pour évaluer ou améliorer l'efficacité des interventions :

- *Évaluation des services.* À la suite de la création du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence en juin 1997 et du regroupement de ses comptes le 1er janvier 1998, des évaluations internes ont été effectuées dans plusieurs services du Département, lesquelles portaient sur la structure, les effectifs, les installations, les méthodes de travail, le rendement et l'efficacité. Les évaluations ont été menées à bien par des fonctionnaires expérimentés du Département, connaissant bien les domaines à l'examen mais n'ayant aucun lien direct avec ceux-ci. Pour ce qui est du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, l'évaluation a facilité l'adaptation à de nouveaux outils technologiques devenus nécessaires pour transmettre des enregistrements condensés et numérisés aux rédacteurs de procès-verbaux de séances appelés à travailler hors du Siège, afin de réduire les dépenses au titre du personnel temporaire sans pour autant altérer la qualité et le respect des délais. L'évaluation du Groupe de la préparation de copie et de la correction d'épreuves a permis d'améliorer le suivi de l'exécution des tâches et de mieux définir les priorités, ce qui s'est traduit par un meilleur respect des délais. À la Section de la reproduction, plusieurs suggestions ont été formulées afin de moderniser le matériel disponible, améliorant ainsi les conditions de travail et l'efficacité globale. Étant donné que l'évaluation de la Section de la distribution était orientée sur

les questions d'effectifs, elle a été réalisée par une équipe spéciale commune avec le Département de la gestion. Des recommandations sur l'examen de la structure de la Section et l'actualisation des descriptions de poste sont actuellement mises en oeuvre par un groupe de travail conjoint composé de fonctionnaires de la Section de la distribution et du Département de la gestion.

- *Évaluations fonctionnelles.* Répondant aux observations formulées par les délégations au Comité des conférences et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, les services de traduction ont procédé à une évaluation dont les conclusions ont conduit à une diminution du taux d'autorévision ainsi qu'à d'autres améliorations. L'évaluation de la Section d'édition des documents officiels a permis d'avancer de septembre à avril la publication dans les six langues du volume annuel des résolutions de l'Assemblée générale.
- *Innovations technologiques.* Le Département a lancé un certain nombre de projets afin d'exploiter les dernières applications technologiques et d'améliorer l'efficacité de ses activités; deux de ces projets ont été élaborés en tenant compte de critères spécifiques en matière de qualité. Après une période d'essais intensifs, de sélection et d'adaptations minutieuses, la phase d'installation du projet de traduction assistée par ordinateur s'est achevée en 1999. L'utilisation de ce système devrait permettre une plus grande cohérence terminologique, stylistique et exactitude dans les documents traduits. L'acquisition d'un système d'entreposage radioguidé pour la Section de la distribution, également installé en 1999, devrait améliorer la distribution des documents et des publications entreposés pour les demandes reçues après la distribution initiale.
- *Évaluations en cours de l'efficacité de la gestion.* Outre des examens internes de l'efficacité de la gestion, la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications qui rassemble des chefs des services de conférence de tous les organismes du système des Nations Unies et de nombreuses autres organisations internationales est une occasion pour le Département de comparer l'efficacité de ses services de conférence avec ceux d'autres organis-

mes s'acquittant de fonctions similaires. L'analyse des indicateurs de qualité et de productivité ainsi que des solutions possibles à des problèmes de gestion et technologiques communs permet aux participants de cerner les meilleures pratiques et de s'en inspirer.

- *Évaluations intergouvernementales en cours.* Le Comité des conférences consacre une grande partie de sa session de fond annuelle à l'examen des différents aspects des activités des services de conférence du Département. Au cours des deux dernières années, le Comité s'est particulièrement intéressé à l'amélioration de la qualité de la traduction des documents, à la fourniture de services d'interprétation plus importants que ceux auxquels ont normalement droit les organes permanents, et à l'utilisation accrue des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi. La résolution de l'Assemblée générale sur le plan des conférences comprend de nombreuses dispositions permettant au Département de mieux cerner les préférences et les besoins évolutifs des utilisateurs de ses produits et de ses services. Les observations formulées par les bénéficiaires des services du Département sont communiquées lors des réunions de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et lors des sessions du Comité des conférences. En outre, les délégations et autres parties concernées transmettent leurs compliments ou critiques tout au long de l'année. Toutes les doléances sont examinées et le cas échéant, des mesures sont prises à l'encontre des services et fonctionnaires concernés. Les félicitations sont également communiquées aux services concernés pour les encourager à maintenir la qualité de leurs prestations.

F. Services d'appui

29. **Département de la gestion.** De nombreuses évaluations internes de l'organisation des tâches ont été réalisées au cours de l'exercice biennal, notamment en vue de recueillir les opinions des utilisateurs ou d'utiliser des critères d'évaluation indépendants.

- *Programmes de formation professionnelle et de perfectionnement des connaissances.* Pour évaluer l'incidence et la rentabilité des activités de formation à l'échelle du Secrétariat, le Bureau de la gestion des ressources humaines a demandé une

évaluation complète des programmes de formation qui a été réalisée par des consultants. Elle complète les mécanismes d'évaluation qui font partie de chaque programme de formation et elle comprend des questionnaires à l'intention des participants ainsi que des instruments de suivi. Il est tenu compte des résultats de ces évaluations pour améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes. En ce qui concerne les concours de recrutement : a) l'évaluation des procédures a facilité les communications électroniques sur Internet avec les candidats; et b) les membres du jury de la Section des examens et des tests ont évalué les différentes parties de l'examen oral et élaboré un nouvel examen mieux axé sur les compétences, lequel permet une évaluation plus exacte et plus fiable des aptitudes et compétences du candidat, compte tenu des exigences de la fonction considérée. En ce qui concerne l'aide à l'organisation des carrières, le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est basé sur les observations des participants à son propre processus d'auto-évaluation des programmes d'aide à l'organisation des carrières pour améliorer les sessions d'information, les présentations vidéo et les exposés concernant tant l'aide à l'organisation des carrières que le perfectionnement des compétences pour tous les fonctionnaires ainsi que les programmes d'accueil et initiation (orientation and development programmes) conçus à l'intention des administrateurs nouvellement recrutés.

- *Programme de stage.* Les sessions de suivi des stagiaires ont démarré à l'automne 1997. Elles sont organisées sur la base de groupes informels de 20 à 25 stagiaires, deux semaines après le début d'une session de stage. Les stagiaires reçoivent un questionnaire qu'ils doivent remettre dûment complété lors des entretiens de fin de stage.
- *Évaluation de l'application du système de notation.* Le Bureau des ressources humaines a adressé des questionnaires aux Comités mixtes de suivi, afin de recueillir des informations sur le stade atteint dans l'application du système de notation au niveau de leurs départements et bureaux respectifs.
- *Autres évaluations réalisées par le Bureau de la gestion des ressources humaines.* Les évaluations conduites par le Bureau de la gestion des ressource

humaines en 1998/99 conjointement avec d'autres bureaux/organes concernés ont débouché sur la publication d'instructions administratives et de directives concernant les congés pour raisons familiales, les congés de maladie et les congés de maternité ainsi que les normes médicales et les certificats médicaux d'aptitude physique. En outre, les activités ci-après du Bureau de la gestion des ressources humaines ont été examinées : élaboration des normes médicales pour les certificats médicaux de préembauche et de réaffectation, de formules relatives aux visites médicales préalables à l'affectation et aux visites médicales périodiques ainsi que des procédures d'expertise médicale.

- *Service des voyages et des transports.* Le Service des voyages et des transports compare ses opérations, ses politiques et ses dépenses de voyage avec celles de 14 grandes sociétés multinationales et organisations internationales (notamment la Banque mondiale, AT&T, BP Amoco, Citibank, Price Waterhouse Coopers et Xerox), et peut ainsi évaluer de manière suivie les méthodes et les opérations et se familiariser avec les pratiques optimales en la matière. Le Service organise par ailleurs avec chaque département des séminaires consacrés aux voyages afin de chercher à connaître les réactions des intéressés quant à son fonctionnement et à celui de l'agence de voyages de l'Organisation. Dans le cadre de ses processus internes, le Service contrôle minutieusement tous les billets d'avion émis par l'agence de voyages afin de s'assurer que celle-ci obtient les tarifs aériens les plus économiques, ce qui lui a valu les critiques très favorables de publications spécialisées sur le tourisme. En ce qui concerne ses opérations de transport, le Service contrôle les activités de déménagement du mobilier et des effets personnels des fonctionnaires au moyen d'un questionnaire que les intéressés peuvent compléter à l'issue de leur déménagement et qui permet de prendre des mesures correctives immédiates pour remédier aux problèmes, qu'ils viennent de l'entreprise de déménagement ou du personnel de l'Organisation.

Les divisions et services ci-après ont également fait l'objet d'une évaluation :

- *Division de la planification des programmes et du budget.* Après l'établissement du projet de bud-

get-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, une évaluation interne du processus d'établissement a été effectuée, avec la participation de tous les fonctionnaires de la Division; les résultats de cette évaluation permettront de rationaliser la procédure d'établissement des prochains budgets.

- *Division du financement des opérations de maintien de la paix.* À la fin de l'année 1997, un mécanisme d'auto-évaluation a été créé pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix afin de contrôler le processus budgétaire relatif au maintien de la paix, en particulier, mais aussi d'évaluer le contenu, la forme et la présentation des rapports d'évaluation et des projets de budget des missions de maintien de la paix. Des groupes de travail constitués de l'ensemble des fonctionnaires de la Division ont présenté des propositions touchant à l'auto-évaluation et à d'autres améliorations possibles, qui ont été examinées par le Contrôleur et par le Directeur de la Division; des recommandations convenues ont été consignées et mises en œuvre.
- *Service médical de l'Organisation des Nations Unies.* Dans le cadre de l'évaluation des services assurés par les 43 dispensaires financés par l'ONU, la Division des services médicaux a élaboré des questionnaires qui ont été diffusés auprès de l'ensemble des dispensaires en janvier 1999. À sa réunion de mars 1999, le Comité permanent des directeurs de services médicaux des organisations du système des Nations Unies, sur la base des questionnaires qui avaient été retournés, a sélectionné 10 dispensaires devant faire l'objet d'une évaluation à titre prioritaire. Cette évaluation devrait commencer en janvier 2000, lorsque les modalités en auront été arrêtées et acceptées par tous les organismes qui contribuent au budget de ces dispensaires. Du fait que le nombre de médecins de l'ONU dans le monde augmente sans cesse (720 médecins en septembre 1999), la Division des services médicaux a mis au point un questionnaire qui a été distribué à tous les médecins actuellement en exercice; la Division étudiera ensuite les réponses reçues et fera savoir aux intéressés si leurs contrats sont renouvelés ou résiliés.

30. Évaluation des services d'appui par le Bureau des services de contrôle interne. L'Assemblée géné-

rale, dans sa résolution 51/241 en date du 31 juillet 1997, a défini plusieurs domaines appelant une intervention plus active des mécanismes de contrôle. Un grand nombre de ces domaines ayant trait à la gestion des ressources humaines, le Bureau des services de contrôle interne a inclus celle-ci parmi ses priorités en 1998. Le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne établi en 1998 contient un descriptif de l'audit de gestion du processus de recrutement (A/53/428, par. 77 et 78), et l'on trouvera dans le rapport établi en 1999 (A/54/393) le descriptif de l'audit de gestion du Service mobile (par. 64 et 65). Un rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des services communs (A/54/157) a également été présenté à l'Assemblée générale en 1999.

IV. Conclusions et recommandations

31. Les mécanismes institutionnels relatifs aux évaluations qui sont conduites dans les départements et bureaux de l'ONU sont aussi bien des entités chargées de procéder aux évaluations par l'intermédiaire de coordonnateurs au sein des divisions responsables du suivi et de la coordination des programmes, que des mécanismes ponctuels. Le Bureau des services de contrôle interne fournit également des services de conseils de gestion aux départements et aux bureaux qui en font la demande.

32. La situation générale s'est nettement améliorée par rapport à il y a deux ans. Il convient en particulier de faire état de la conduite, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, des évaluations de haut niveau qui ont été menées lors de la chute de Srebrenica et quant au fonctionnement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda et aux opérations de l'ONU durant le génocide perpétré au Rwanda en 1994. Ces évaluations témoignent de la détermination accrue des plus hauts responsables de l'Organisation à retirer les enseignements de leurs expériences en procédant à un examen objectif, fiable et minutieux de la manière dont l'Organisation des Nations Unies fonctionne. Le système d'évaluation (ou les enseignements retirés) des opérations à grande échelle menée sur le terrain (maintien de la paix, réfugiés) a fait ses preuves; pour ce qui est des activités organiques relevant des domaines politique, économique et social ou touchant à l'information, d'importantes activités d'évaluation sont

en cours à une échelle plus vaste qu'au cours des précédents exercices biennaux. Les services de conférence et les services d'appui ont eux aussi institué des examens et des évaluations plus sévères qu'auparavant. Pour étayer ces activités, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à des audits de gestion et à des inspections concernant les activités des services d'appui au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

33. Le Comité du programme et de la coordination voudra peut-être étudier les informations présentées dans l'annexe au présent rapport et aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, et recommander un deuxième domaine qui pourrait faire l'objet d'une évaluation approfondie en 2002, et deux autres domaines pour 2003.

Le Secrétaire général adjoint aux
services de contrôle interne
(Signé) Hans **Corell**

Annexe

Rapports d'évaluation établis ou prévus : 1992-2002

<i>Année</i>	<i>Rapports de situation^a</i>	<i>Rapports d'évaluation approfondie</i>	<i>Rapports d'examen triennal ou rapports complémentaires</i>	<i>Rapports à l'Assemblée générale relatifs à l'évaluation</i>
1992	Développement social		Droits de l'homme	A/47/116
1993	UNRWA ^b	HCR	Établissements humains Droits de l'homme (rapport complémentaire)	
1994	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage ^c Afrique : situation économique critique, redressement et développement ^{c, d}	Développement social	CEA : politiques relatives au développement	A/49/99 et Add.1
1995		Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement		
1996		Opérations de maintien de la paix : phase d'achèvement Département de l'information	HCR	A/51/88
1997		Statistique Département des affaires humanitaires	Développement social	
1998		Prévention du crime et justice pénale Contrôle international des drogues	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement	A/53/90
1999		Désarmement Assistance électorale	Département de l'information Opérations de maintien de la paix : phase d'achèvement	
2000		Développement mondial : tendances, questions et politiques sociales et microéconomiques : approches mondiales et sous-programmes correspondants des commissions régionales (programmes 7.3 et 7.4 du plan à moyen terme) Promotion de la femme	Statistique Département des affaires humanitaires	Présent rapport (A/55/63)
2001		Population Coordination des politiques et développement durable	Contrôle international des drogues Prévention du crime et justice pénale	

<i>Année</i>	<i>Rapports de situation^a</i>	<i>Rapports d'évaluation approfondie</i>	<i>Rapports d'examen triennal ou rapports complémentaires</i>	<i>Rapports à l'Assemblée générale relatifs à l'évaluation</i>
2002		Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ^e		Rapport à établir

^a Comme le Comité du programme et de la coordination en a décidé en 1994, le cycle d'évaluation a été raccourci en supprimant la phase du rapport de situation.

^b Conformément à la décision du Comité du programme et de la coordination, aucune évaluation approfondie de la question Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'a été demandée.

^c Rapport provisoire décrit comme étant un rapport de situation mais contenant des recommandations de fond.

^d Une étude complémentaire a été menée par le Corps commun d'inspection (A/50/885, annexe).

^e *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 16 A/53/16, par. 156.*